

Déclaration de sortie

L'employeur, assisté de la personne à assurer, remplit le présent formulaire qui sera signé par les deux parties.

Important

Veuillez nous retourner le présent formulaire dûment rempli un mois au plus tard avant la sortie de la Caisse de pension. La Caisse est tenue de verser la prestation de libre passage à la nouvelle institution de prévoyance à la date de valeur.

À défaut de notification concernant le versement de la prestation de libre passage six mois après la déclaration de sortie, la prestation de libre passage sera versée à la **Fondation institution supplétive LPP, Administration des comptes de libre passage, Case postale, 8036 Zurich.**

Informations générales

Employeur, adresse

Personne à contacter _____ Téléphone _____

Personne assurée

Nom _____ Prénom _____

Rue, n° _____ NPA, lieu _____

N° personnel _____ Sortie au _____

État-civil _____ Licenciement par l'employeur ? ☐ Oui ☐ Non

Est-ce que la personne sortante a effectué un rachat d'année dans la caisse de pension lors des 3 dernières années ? ☐ Oui ☐ Non

Est-ce que la personne sortante est valide à 100% à sa sortie de fonction ?

☐ Oui ☐ Non, degré d'incapacité de travail _____ % depuis _____

Cause de l'incapacité de travail ☐ maladie ☐ accident

En cas d'incapacité de travail, l'obligation de fournir des prestations de la part de la Caisse de pension sera examinée au préalable.

Nouvel employeur et nouvelle institution de prévoyance

La prestation de libre passage doit impérativement être transférée à l'affiliation à une nouvelle institution de prévoyance.

Nouvel employeur

Nom _____ NPA, lieu _____

Rue, n° _____

Nouvelle institution de prévoyance

Nom _____ N° de contrat _____

Rue, n° _____ NPA, lieu _____

Adresse de paiement : veuillez joindre un bulletin de versement de la nouvelle institution de prévoyance.

Compte postal _____ Banque/Filiale _____ N° de compte bancaire _____ N° de clearing bancaire _____



pkna
cpna

PENSIONSASSE BERNER
NOTARIAT UND ADVOKATUR
CAISSE DE PENSION
DES ETUDES DE NOTAIRES
ET D'AVOCATS BERNOIS

Pas de nouvel employeur

La prévoyance est maintenue si la prestation de libre passage ne peut être versée à une nouvelle institution de prévoyance.

☐ Versement sur un compte de libre passage

selon le bulletin de versement de la fondation de libre passage ci-joint

Banque/Filiale

N° de clearing bancaire

N° de compte bancaire

IBAN

Demande de versement en espèces

La personne sortante demande le versement en espèces de sa prestation de libre passage car

☐ elle quitte définitivement la Suisse. L'art. 25f de la LFLP reste réservé

Veillez joindre l'attestation de départ de votre commune de domicile

☐ elle exercera une activité lucrative indépendante principale

Veillez joindre la confirmation de votre caisse de compensation AVS attestant votre statut d'indépendant

☐ sa prestation de sortie n'est pas assez élevée (inférieure à la cotisation annuelle de l'employé)

Adresse de paiement de la personne sortante

Compte postal

Banque/Filiale

N° de clearing bancaire

N° de compte bancaire

IBAN

Déclaration : le/la soussigné/e certifie l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus au droit aux prestations. Il prend acte que, avec le versement en espèces, toutes les prétentions envers la Caisse de pension sont caduques et que la protection de prévoyance sera levée après un mois au plus tard. Conformément à l'art. 19 de la LIA, la Société de conseil en prévoyance déclarera le versement de la prestation de libre passage à l'administration fédérale des finances si le montant dépasse CHF 5'000.00 et n'est pas soumis à l'impôt à la source.

En cas de chômage, les prestations de la prévoyance professionnelles peuvent être volontairement maintenues. Le maintien de la prévoyance est possible auprès de la Fondation institution supplétive LPP à Lausanne. Les coûts du maintien de la prévoyance volontaire sont entièrement à la charge de l'assuré.

Signatures

Important : si la personne assurée est mariée, le versement en espèce n'est autorisé qu'avec le consentement écrit de son conjoint. Le consentement du conjoint doit faire l'objet d'une authentification notariée. Les personnes non mariées doivent joindre une légalisation de l'état-civil. Par sa signature, la personne assurée confirme l'authenticité et l'intégralité des informations fournies.

Lieu et date

Cachet et signature de
l'employeur

Lieu et date

Signature
de la personne assurée

Lieu et date

Signature du conjoint